

À LA UNE

EAU POTABLE : Les clés de la sécurité

Pages 2 & 3
Ressources

Pages 4 & 5
**Qualité de
l'eau**

Pages 6 & 7
**Point sur les
travaux**



EAU COEUR DES RESSOURCES

Edit'eau

Dans le domaine de l'eau potable, 2012 est une année importante pour l'Institution et ses partenaires puisque nous pérennisons nos engagements réciproques en signant des conventions d'une durée de 15 ans et non plus de 5 comme précédemment. Cette durée est évidemment plus compatible avec la gestion long terme et prospective que je prône pour assurer un service public de qualité. Nous nous engageons sur cette période à maîtriser notre prix de vente d'eau potable tout en produisant une eau d'une qualité enviée. 2012 est aussi marquée par la perspective de desservir de nouveaux secteurs et par l'inauguration de l'usine de Picotalen 3 au printemps. Elle garantira la satisfaction de l'ensemble des besoins avec une marge substantielle pour accompagner le dynamisme des territoires desservis.

Même si notre actualité sera riche en 2012 dans le domaine de l'eau potable, je ne perds pas de vue que nous sommes aussi un gestionnaire de la ressource en eau. L'Institution a réaffirmé en 2011 sa volonté de garder la maîtrise, notamment quantitative, de ses ouvrages et de donner la priorité aux usages pour lesquels ils ont été conçus. C'est dans ce cadre que nous nous mobiliserons pour accompagner l'élaboration des outils de planification qui voient le jour sur les bassins Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse et visent à trouver un équilibre entre les différents usages, la protection du milieu naturel aquatique et la mise en valeur de la ressource en eau.

Gilbert HEBRARD
Président de l'IEMN

Des niveaux sécurisants malgré la sécheresse

L'année 2011 a battu tous les records et s'affirme comme la plus sèche depuis 1961 et ce, malgré un mois de juillet remarquablement frais et pluvieux. Météo France souligne notamment la douceur exceptionnelle de l'année écoulée ainsi qu'un printemps exceptionnellement chaud et sec et un automne très sec. Malgré cette faible pluviométrie enregistrée sur l'ensemble du pays, les besoins en eau potable d'irrigation et de soutien d'étiage desservis à partir des barrages de l'Institution ont été satisfaits sans restriction et à l'issue les niveaux de réserves enregistrés sur les barrages des Cammazes et de la Galaube sont même encore élevés.

Ainsi, fin 2011 le volume moyen des réserves s'élève à 18,8 millions de m³ tandis que la moyenne enregistrée à cette même période depuis 2003 est de 11,6 millions de m³.

Cet épisode rappelle que l'Institution offre à ses partenaires irrigants ou distributeurs d'eau potable une belle sécurité quantitative.

CHIFFRES

au 1^{er} Janvier 2012

Barrage des Cammazes : 12 099 867 m³

Barrage de la Galaube : 6 910 223 m³

Total : 19 010 090 m³

Taux de remplissage : 71 %

BILAN DES ACTIVITÉS 2011

EAU POTABLE

Production stable - 0,03 %

Les événements météorologiques qui ont influencé le niveau de la ressource en eau ont aussi impacté la consommation d'eau. Ainsi au mois de mai qui aura été chaud et sec, l'IEMN a enregistré un pic de consommation. A l'inverse, elle a été particulièrement faible en juillet, mois marqué par des épisodes pluvieux et frais.

Enfin, la production est restée relativement soutenue durant les mois de septembre et d'octobre si bien que globalement le volume vendu en 2011 est stable (10 369 870 m³) par rapport à la moyenne calculée sur les dix dernières années (2001-2011).

HYDROELECTRICITE

Production en baisse - 7,8 %

La production hydroélectrique a enregistré une baisse de production avec 3 549 581 Wh. Cette activité est facultative au sein de l'Institution. Seules les eaux utilisées pour l'eau potable, l'irrigation ou le soutien d'étiage et les excédents sont turbinés. De ce fait, pour une année sèche comme celle enregistrée l'an dernier, les excédents ont été très limités et la production aussi.

Actualités

Revue de presse

Qualité de l'eau : une priorité pour les français

Les Français s'inquiètent davantage de la qualité de la gestion de l'eau et autres enjeux écologiques ou sanitaires liés à l'eau que de son prix. Bien gérer cette ressource à l'échelle de la planète, préserver les milieux aquatiques, assurer la qualité de l'eau du robinet et réduire les pollutions des rivières, sont cités comme les enjeux les plus importants. La stabilité du prix de l'eau n'arrive qu'en 5^{ème} position. Dans la liste des sujets les plus préoccupants, la qualité de l'eau potable arrive en tête pour plus d'un Français sur deux, devant la qualité de l'air et le réchauffement climatique.

Source : Premier baromètre de l'opinion sur l'eau - Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les Français ?

Réglementation sur la qualité des eaux

A l'horizon 2015, les eaux françaises ne seront pas conformes à la réglementation européenne. Une étude pointe les raisons du retard pris, à cause notamment des pollutions diffuses, et préconise une modification de tout le dispositif de mise

en œuvre de la Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Ce constat vaut notamment sur la question des nitrates et des produits phytosanitaires. Pourtant, la mise en œuvre de la DCE a conduit à élaborer, dans chaque grand bassin hydrographique, un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) devant permettre de parvenir à la réalisation de l'objectif imposé à tous les Etats européens. En France, l'ensemble de la réglementation nitrates a donc été revue et devrait entrer en vigueur en septembre 2012.

Un inventaire des réseaux pour réduire les fuites

Le décret imposant aux services d'eaux et d'assainissement de réaliser un descriptif détaillé de leurs réseaux pour fin 2013 a été publié le 27 janvier 2012. Il définit le contenu de cet inventaire ainsi que le plan d'actions à mettre en œuvre pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable. En effet, près d'un milliard de mètres cubes d'eau potable sont perdus chaque année du fait de fuites sur les canalisations. Pour venir à bout de cet immense gâchis ou du moins en réduire le volume, le décret n° 2012-97 du 27 janvier

2012 pris en application de l'article 161 de la loi Grenelle 2 impose aux collectivités de réaliser, d'ici à la fin 2013, un inventaire détaillé de leurs ouvrages de transport et de distribution.

La tâche s'annonce titanesque tant la connaissance de ce patrimoine enterré semble parcellaire. Seuls 10 % des services d'eau et 20 % des services d'assainissement auraient leurs plans à jour.

Le descriptif détaillé des réseaux, qui concerne à la fois les réseaux d'eau potable et ceux d'assainissement doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, et d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés, les diamètres et l'année (ou la période) de pose des canalisations. Ce descriptif devra être mis à jour annuellement en fonction des travaux réalisés sur les réseaux.

A l'obligation d'inventaire succèdera une phase de requalification du patrimoine.

Source : Le Moniteur hebdo - 31/01/12

BILAN DES ACTIVITÉS 2011

IRRIGATION

Baisse des volumes prélevés
- 0,03 %



En 2011, la fourniture d'eau brute destinée à l'agriculture sur le secteur des Cammazes représentait 3,5 millions de m³ et a donc enregistré une baisse de 5,5% par rapport aux volumes prélevés en 2010 et de 0,03% par rapport à la moyenne 2001-2011).

Cette dernière campagne d'irrigation aura été atypique. Tout d'abord, le printemps historiquement chaud et sec a entraîné un démarrage des irrigations très précoce et des pics de consommation fin juin et début juillet. En revanche, la seconde quinzaine de juillet fraîche et plutôt humide puisqu'elle a présenté des précipitations exceptionnelles (200 mm cumulés dans le Lauragais) a stoppé les prélèvements à une période charnière pour la maturation des cultures. Les mois de juin, août et septembre ont compensé l'absence d'irrigation mi juillet, sans pour autant inverser la tendance.

Qualité de l'eau

L'eau potable : un produit alimentaire très sûr

L'IEMN met tout en œuvre pour s'assurer de la sécurité qualitative de ses eaux que ce soit l'eau brute stockée dans le barrage des Cammazes, l'eau produite ou l'eau distribuée. Elle s'appuie sur la qualité intrinsèque des eaux du barrage des Cammazes, les contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de la Santé et sur sa surveillance interne grâce à son propre laboratoire

Barrage des Cammazes : Espace protégé

Le bassin versant alimentant le barrage est exceptionnel. Situé en montagne, il est essentiellement boisé et donc très peu impacté par les activités humaines quelles soient agricoles ou domestiques et peu sujet au risque de pollution accidentelle.

La qualité de l'eau brute du barrage des Cammazes est donc naturellement excellente et sûre. Pour cet état de fait perdure, l'IEMN a mis en place un périmètre de protection autour de la ressource du barrage des Cammazes. L'objectif est de protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son bassin

versant d'alimentation en interdisant ou réglementant toute activité qui pourrait nuire à la qualité des eaux brutes captées (*arrêté interpréfectoral du 5 septembre 2006*).

Les contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de la Santé

Le Code de la Santé Publique (*décret 2001-1002 du 20 décembre 2001*) fixe les critères de potabilité de l'eau et précise les modalités du contrôle sanitaire.

La qualité de l'eau distribuée par l'Institution fait l'objet d'un contrôle régulier par l'Etat sur l'ensemble de ses ouvrages. L'Agence Régionale de la

Santé (ARS) assure ainsi le contrôle sanitaire des eaux depuis leur captage jusqu'au robinet du consommateur. Elle expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers. 12 prélèvements sur l'eau du barrage et 24 prélèvements en sortie d'usine ou sur le réseau d'adduction sont réalisés chaque année par l'ARS.

Les analyses sont confiées au Laboratoire Départemental de l'Eau, agréé par le Ministère de la Santé. Ces prélèvements sur les ouvrages de l'Institution sont complétés par ceux réalisés, à l'aval des points de livraison, sur les réseaux de distribution des Syndicats et

LES ACTIVITÉS DU LABORATOIRE DE L'IEMN



EN CHIFFRES

ANALYSES DE L'ARS

- **12 prélèvements** effectués chaque année sur l'eau du barrage et **24 prélèvements** en sortie d'usine ou sur le réseau d'adduction.

ANALYSES DE L'IEMN

- **Dans le cadre de l'autocontrôle :** **361** prélèvements par an réalisés sur l'eau produite et **254** prélèvements sur l'eau distribuée.

- **Dans le cadre de l'auto surveillance :** environ **1000** prélèvements effectués sur les réseaux des syndicats et des communes

- **100** prélèvements sur les barrages des Cammazes et de la Galaube

- **100** prélèvements au niveau des apports du **barrage des Cammazes**.

des Communes.

L'IEMN a depuis longtemps fait le choix de renforcer ce contrôle réglementaire et a développé son propre laboratoire pour accroître la sécurité de son eau potable.

Le laboratoire de l'IEMN

Les équipes de l'Institution réalisent des prélèvements et des analyses dans le cadre de l'autocontrôle (axé sur les ouvrages de l'IEMN) et de l'autosurveillance qui est réalisé sur les réseaux de distribution des partenaires.

Les analyses effectuées sont essentiellement de deux types : physico-chimiques (température, pH, turbidité, conductivité, aluminium, manganèse, chlore) et bactériologiques (germes à 22 °C, coliformes, Escherichia coli, streptocoques, spores de bactéries sulfito-réductrices). En routine, l'Institution dénombre également les algues dans ses eaux brutes l'été.

Ces prélèvements sont réalisés dans les barrages, au niveau de l'arrivée de l'eau brute, des filières de traitement, en sortie de réservoirs et sur le réseau d'adduction. Dans ce cadre, plus de 80 prélèvements sont réalisés chaque

année sur le barrage des Cammazes.

L'ensemble de ces analyses permet d'ajuster au plus près le choix de la côte de prise dans le barrage pour déterminer l'eau la plus adaptée pour la potabilisation et optimiser son traitement. Le suivi de la qualité repose sur un échange d'information permanent entre le laboratoire, l'exploitation et l'équipe de maintenance.

Comme précisé ci-avant, l'Institution suit encore son eau potable par delà ses points de livraison lorsqu'elle est vendue. Il s'agit de l'autosurveillance, un service proposé aux collectivités partenaires de l'IEMN et qui vient ainsi compléter les contrôles réglementaires menés sur leurs territoires.

Tout est donc réuni pour que chaque consommateur dispose à son robinet d'une eau de qualité parfaitement sûre.

La protection des captages constitue une obligation réglementaire pour assurer la sauvegarde de la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine.

L'article L.1321-2 du code de la santé publique impose ainsi la mise en place de trois périmètres de protection autour des ressources d'eau potable exploitées par des collectivités publiques (périmètre de protection immédiate, périmètre de protection rapprochée et périmètre de protection éloignée). Ceux-ci visent à protéger les ressources contre les risques de pollutions accidentelles ou les usages pouvant être nuisibles.



Partenariat avec Eau de Paris

La production d'eau potable et notamment la gestion d'un laboratoire implique une expertise sans cesse actualisée.

L'Institution s'est donc rapprochée d'Eau de Paris, un service public de l'eau qui fait référence, et a mis en place une mission d'expertise et de conseil qui inclut en plus de l'audit du laboratoire, des conseils à l'exploitation et une veille réglementaire.

LES DIFFÉRENTS POINTS DE SURVEILLANCE

- ◆ sur l'eau brute stockée dans la retenue des Cammazes,
- ◆ tout au long de la filière de traitement pour suivre l'efficacité de chacune des étapes du process,
- ◆ en sortie d'usine pour contrôler l'adéquation du traitement et la conformité de l'eau traitée avec les normes en vigueur,
- ◆ sur l'ensemble du réseau pour son propre compte et celui des collectivités distributrices, afin de s'assurer du maintien de la qualité de l'eau dans les canalisations.



Au fil des travaux

Picotalen 3 produira au printemps

La construction de cette nouvelle unité de traitement est entrée dans sa phase de mise en route. Courant avril, l'usine de Picotalen 3 devrait distribuer de l'eau potable et venir ainsi compléter l'outil de production de l'Institution (usines de Picotalen 1 et 2) pour le porter à une capacité de près de 70 000 m³/j.

Depuis le mois dernier, toutes les équipes des usines sont mobilisées afin de participer au bon déroulement de la mise en route de Picotalen 3 (équipe grands travaux, pilotes d'usine, équipes maintenance et laboratoire). Une étape cruciale durant laquelle l'entreprise OTV réalise les opérations indispensables avant la mise en production de l'usine :

- ◆ Pose du sable et du charbon actif dans les filtres
- ◆ Opérations de lavage des filtres (définage du sable et du charbon actif)
- ◆ Mise en eau du prétraitement ACTIFLO et des cuves en entrée de station (CO₂, ozone et lait de chaux)
- ◆ Mise en route des différents équipements (filtres bicouches, désinfection UV, chloration, etc.).

Pendant cette phase, toutes les eaux sont rejetées vers le milieu naturel (dans le Sor). Des prélèvements sont effectués en sortie d'usine par les agents du laboratoire afin de vérifier que les engagements qualitatifs pris par l'Institution pour sauvegarder la qualité du milieu naturel sont respectés.

Les essais de campagne d'observation sont prévus début mars. Au nombre de six, ils visent à tester les filières avec les eaux des barrages, naturellement chargées en fer et en manganèse. En parallèle et durant un mois, l'ARS mènera les vérifications nécessaires avant validation de notre mise en production. Si la qualité de l'eau est alors conforme aux exigences du code de santé publique, la mise en production devrait avoir lieu courant avril.

Ainsi, après avoir enregistré plusieurs mois de retard, essentiellement dus aux problèmes d'étanchéité des filtres, nos équipes ont beaucoup œuvré afin que cet important projet devienne enfin une réalité.

EN BREF

- **Attribution du marché :**
Groupement OTV-CGB-SOCOTRAP-PLANCHON

- **Début des travaux :**
Septembre 2009

- **Capacité de production :**
800m³/h pendant 24h (avec une extension à 1200m³/h pendant 24h), soit 19 200m³/jour

- **Nouveauté :**
Filière évolutive au niveau de ses capacités de production et de son système de filtration (filtres bicouches CAG – sable qui seront testés pendant plusieurs mois et selon les résultats de la qualité de l'eau produite pourront devenir des filtres à sable).



Pompes doseuses réactifs



Filtres bicouche, sable et charbon actif en grain

Au fil des travaux

Les travaux d'extension de l'usine de Pic boues

La première tranche des travaux réalisés sur l'usine de traitement des effluents va débuter avec la construction de nouveaux silos qui permettront de gagner en souplesse et de mieux gérer la séparation des rejets.

Ces travaux consistent à mettre en place des équipements complémentaires :

- **Un silo à boues** de 100 m³ afin de pallier l'autonomie insuffisante de la bache de stockage des boues épaissies avant déshydratation puisqu'il faut également déshydrater le week-end.

- **Un silo dédié au stockage des purges** du saturateur à eau de chaux de l'usine de Pic2 qui seront ensuite renvoyées directement vers la déshydratation afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées vers le milieu naturel. Cet aménagement permettra également une réduction des consommations de chaux sur l'atelier de déshydratation.

Ces silos seront intégrés à l'intérieur d'un bâtiment dont les façades seront réalisées en bardage métallique (identique au bâtiment existant) et dont la couverture sera créée en bacs acier (identique à l'existant). Cette extension sera accolée à l'usine actuelle. Des passages entre les deux unités sont prévus afin de permettre un cheminement cohérent.

Montant total de l'opération : 181 200 €

Ce chantier s'inscrit dans un projet global comprenant de futures étapes qui visent à améliorer la qualité des rejets au milieu naturel.

Ainsi, **la tranche 2 de ces travaux, d'un montant total de 1 191 450 €,** consiste en l'extension de l'atelier de déshydratation des boues de manière à prendre en compte les augmentations de production de boues liées à la mise en service de Pic3. Une opération d'envergure qui sera accompagnée de la refonte de notre autorisation initiale de rejets afin de suivre les dernières évolutions de la réglementation européenne en la matière.

Si l'Institution s'attache au maintien de la qualité de l'eau de ses réserves (cf. Périmètre de Protection des barrages), elle tient également à la préservation du site de production et de son voisinage, situé dans un site exceptionnel, à proximité du lac de Saint-Ferréol et classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Ceci implique de limiter autant que possible les impacts significatifs sur l'environnement, d'identifier et de maîtriser les risques de pollution.

L'IEMN poursuit notamment les objectifs fixés dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concernant la qualité des eaux rejetées vers le Sor, situé à l'aval du barrage des Cammazes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 1995, l'Institution a construit, sur le site de Picotalen, la première usine du sud-ouest de la France pour le **traitement des boues hydroxydes** issues de la potabilisation de l'eau.

Les eaux grises, résultant de la clarification de l'eau dans les chaînes de potabilisation, sont déshydratés et stabilisés par addition de chaux. Ces "terres de décantation" constituent un amendement calcique intéressant pour les sols acides des environs des usines et font l'objet d'un Plan d'épandage déclaré en préfecture. Les agriculteurs volontaires qui sont intégrés au périmètre du plan d'épandage disposent en outre de conseils agronomiques pour un épandage optimal.

AVANT



APRÈS



La vie de l'Institution

Certification : mutualisation de la démarche



Certifiée ISO9001 depuis 2007, l'Institution poursuit sa démarche d'amélioration continue. Elle sera désormais pilotée par Laure GILLI.

La future responsable qualité prendra ses fonctions au mois de mars et aura pour mission d'élargir le périmètre de certification en intégrant toutes les activités dites support (SIG, cartographie) et la gestion des barrages.

L'IEMN devrait également reconduire les audits croisés, tel que celui mené en 2010 avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG). Ils représentent une opportunité pour partager le savoir-faire et prendre du recul sur les pratiques.

Un savoir-faire partagé avec les collectivités

En parallèle, l'Institution développe cette démarche avec les collectivités partenaires qu'elle dessert en eau potable pour garantir la qualité du service de l'eau brute jusqu'aux robinets des consommateurs.

Le SIEMN 31 et le SIEMN 81, qui représentent 7Mm³ vendus soit près de 70% du volume annuel de l'Institution, ont choisi de s'engager dans ce travail de mutualisation. Ainsi, l'IEMN partagera son expérience en mettant à leur disposition son responsable qualité pour améliorer et rationaliser leurs pratiques de leurs métiers et veiller à la cohérence des actions menées par l'Institution d'une part et les Syndicats

d'autre part. Il s'agit là d'un préalable à leur propre certification qui pourrait être finalisée dans un futur proche.

AUDIT DE SURVEILLANCE Des résultats satisfaisants

L'audit de renouvellement de la certification qualité de l'Institution, mené par le bureau LRQA en octobre dernier, a démontré que le système qualité est à la fois satisfaisant et cohérent dans sa définition comme dans sa mise en œuvre. Il répond pleinement aux exigences de la norme ISO9001 de 2008 pour le champ d'activité certifié.

Communication : développement du Pôle Montagne Noire

Créé en 2003 dans le cadre d'une convention passée entre les différents syndicats adhérents et l'IEMN, le Pôle Montagne Noire a pour objectif de mutualiser les compétences et les expériences pour optimiser le service rendu et favoriser l'unité des politiques mises en place. A ce titre, en ce qui concerne la communication, l'Institution met à disposition son agent. Chargé de concevoir et d'élaborer en concertation avec les syndicats (SIEMN 31, SIEMN 81, Syndicat Sud-Occidental, Syndicat Sud-Oriental et Syndicat du Pas du Sant) des actions de communication, il a vocation à conseiller et assister chaque collectivité membre dans ses projets (lettres aux élus ou aux usagers, cartes de vœux, plaquettes etc.).

Cette année, l'équipe du SIEMN 31 souhaite mettre en place son premier site Internet en direction des usagers. Un projet pour lequel l'IEMN apportera

son soutien durant les différentes étapes de cette réalisation : recueil des besoins, élaboration du cahier des



Charlotte Bénestèbe animera le Pôle Montagne Noire avec les syndicats

charges, étude des réponses des prestataires, etc.

Par ailleurs, l'Institution travaillera également en partenariat avec le Syndicat

du Pas du Sant qui intègre de nouvelles communes vers lesquelles il souhaite prochainement mettre en place une communication spécifique. D'autres projets restent à imaginer avec nos autres partenaires.

Si l'IEMN cherche régulièrement à relancer la dynamique de ce Pôle, il est l'une des priorités en 2012 pour le service communication dont Charlotte BÉNESTÈBE est la nouvelle responsable, depuis qu'elle a rejoint l'Institution le 1er novembre dernier.

Plus d'inf'eaux sur
www.i-emn.fr

Contact : Institution des Eaux de la Montagne Noire - 102 rue du Lac - BP 68150 - 31681 LABEGE CEDEX
Tél : 05 61 14 64 14 - Fax : 05 61 25 00 03 - Site Internet : www.i-emn.fr - Mail : contact@i-emn.fr

Directeur de la publication : Gilbert HEBRARD - Rédaction et mise en page : Service Communication.

Photos : IEMN - Impression : Imprimerie Lecha - Imprimé sur papier recyclé - Dépôt légal : juillet 2010.

Télécharger Inf'eaux Montagne Noire sur www.i-emn.fr et préserver l'environnement.

